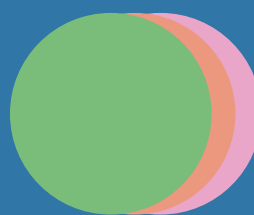


Conseil de Développement

mont de marsan agglo



CONTRIBUTIONS AUTO-SAISINES - SEPTEMBRE 2024

CONTRIBUTIONS AUTO-SAISINES

G1 : LES PROJETS CITOYENS.....8
AUTOUR DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES

G2 : LA PRÉCARITÉ.....12

G3 : LES CIRCUITS COURTS.....22

LES MEMBRES DU CODEV AYANT PARTICIPÉ AUX GROUPE DE TRAVAIL

GROUPE 1 **LES PROJETS CITOYENS** **AUTOUR DES ÉNERGIES** **RENOUVELABLES**

Animateurs :
Alain BONTE - Laurent MONBEIG
Bernard LANOUZIERE
Chantal DAVIDSON
Claude BOUILLARD
Emilie GACHAN
Florence GERMAIN
Franck CREMERS
Guillaume POUTET
Guy SIBUT
James GODY
Jean-Jacques TASTET
Jean-Luc PIASECKI
Jean-Paul GANTIER
Marie-Noëlle RIVIERE
Marianne SAINT-MARTIN
Martine HILAIRE
Nicole BARONE
Philippe COURREGES
Xavier MARTIN

Total membres : 20

GROUPE 2 **LA PRÉCARITÉ** **(Notamment chez les jeunes et en milieu rural)**

Animateur : Jean-François BISCAYART
Brigitte DEVAUD
Elodie RIVIERE
Guillaume DUTOYA
Irina DUPRAT
Jean-Jacques CRABOS
Jean-Paul LARRIEU
Laetitia PESTANA DE PONTE
Laurent BROUX
Marie-Pierre BARROUILLET
Philippe PALLAS
Pierre DANNE
Remy BRADU
Robert CHAZELLE
Yves QUEMENEUR

Total membres : 15

GROUPE 3 **LES CIRCUITS COURTS** **L'épicerie solidaire**

Animateur : Jean-François CABANNES
Catherine LETACONOUX (R : Eric
JAOUEN) Céline PEILLOD
Christian LAURENT
Christine LACOSTE-LE MONNIER
Corinne EYRAUD
Emmanuel BICHAUD
Francesco VIRIAT
Frederico DA COSTA

Jean-Marie PEREZ
Laurence MENARD
Lucie CHAVANEL
Marie BRETHERS
Marie-Jeanne VIDAL
Martine IBARRA
Sophie DARSAUT-DARROZE
Sylvie DUBES
Sylvie LAULON
Vianney BERTAUD DU CHAZAUD

Total membres : 19

LE NOMBRE DE RÉUNIONS ORGANISÉES PAR CHAQUE GROUPE DE TRAVAIL

GROUPE 1 **LES PROJETS CITOYENS** **AUTOUR DES ÉNERGIES** **RENOUVELABLES**

Jeudi 14 mars 2024
Lundi 8 avril
Lundi 13 mai
Lundi 10 juin
Lundi 1^{er} juillet

soit 5 réunions

GROUPE 2 **LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE**

Jeudi 14 mars 2024
Lundi 8 avril
Lundi 13 mai
Lundi 27 mai
Lundi 3 juin
Lundi 10 juin
Lundi 24 juin
Jeudi 4 juillet

soit 8 réunions

GROUPE 3 **LES CIRCUITS COURTS** **ET L'ÉPICERIE SOLIDAIRE**

Jeudi 14 mars 2024
Lundi 8 avril
Lundi 13 mai
Mercredi 29 mai
Jeudi 30 mai
Mercredi 12 juin
Lundi 17 juin

soit 7 réunions

G1

LES PROJETS CITOYENS AUTOUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Objectifs : En partant de l'existant sur le territoire de l'agglomération, esquisser les pistes de développement de production d'énergies renouvelables (principalement photovoltaïque, mais aussi méthanisation ou géothermie) aussi bien au sein des projets municipaux et/ou communautaires que des projets privés. La piste des "projets citoyens" associant initiatives privées et institutionnelles sera particulièrement étudiée.

Introduction : Pour respecter ses engagements pour le climat, la France doit développer largement sa production d'énergie renouvelable et en particulier de solaire. Le schéma ci-dessous rappelle le scénario du gouvernement et celui du Réseau Transport Electricité (RTE) :

Le PCAET a fixé un objectif de 50 à 60 GWh de production par des panneaux photovoltaïques ("5 GWh sur toitures, 5 GWh sur ombrières, 50 GWh au sol") selon la

Solaire : vers une multiplication par quatre des capacités installées en une décennie ?



progression suivante :

Pour parvenir à ces objectifs, les collectivités devront faire des efforts importants et y associer au maximum la population.

Production d'ENR	2019	2021	2026	2030
Solaire PV au sol	16,0 GWh	16,0 GWh	31,0 GWh	40,0 GWh
Solaire PV toits	2,4 GWh	2,4 GWh	3,7 GWh	5,0 GWh
Solaire PV ombrières de parking	/	/	2,5 GWh	5,0 GWh
Solaire thermique toiture	1,1 GWh	1,1 GWh	1,6 GWh	2,0 GWh

1) ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ET/OU COMMUNAUTAIRES

Valoriser les équipements déjà en place et communiquer largement sur le plan pluriannuel d'équipement (panneaux photovoltaïques et isolation...) des bâtiments publics pour à la fois

- Afficher l'augmentation de la production d'énergies renouvelables,
- Démontrer les économies réalisées,
- Montrer une collectivité exemplaire,
- Créer un effet d'entraînement au sein de la population...

Imaginer des équipements nouveaux comme des ombrières équipées de panneaux photovoltaïques couvrant les voies cyclables et piétonnes des axes de circulation permettant à la fois de favoriser les mobilités douces et une production d'électricité.

Malgré notre demande à Monsieur le Président de l'Agglomération, nous n'avons obtenu aucune information sur les actions engagées et/ou prévues.

2) ÉQUIPEMENTS PRIVÉS

L'initiative publique ne suffira pas à accomplir les efforts nécessaires mais la collectivité peut informer, inciter et accompagner les actions privées :

- Avoir une politique de communication volontariste sur le sujet :
 - > Réunions publiques,
 - > Informations régulières dans les bulletins d'information communautaires ou municipaux,
 - > Conception d'un document d'information global pour le territoire, reprenant les actions des différents niveaux de collectivités (Etat, Région, Département et leurs satellites : ADEME, SOLIHA...) sur le photovoltaïque.
- Mettre en place une politique d'aide logistique et financière aux travaux de rénovation thermique et à l'installation de panneaux photovoltaïques.

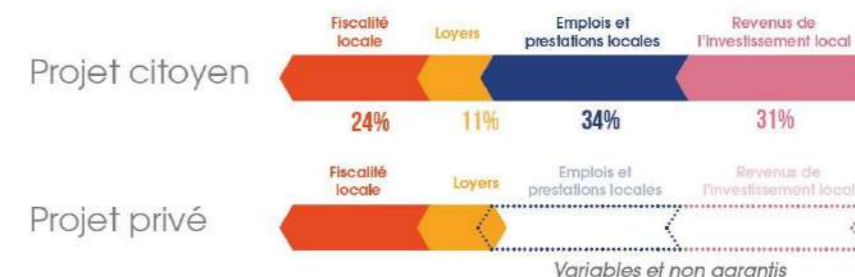
3) LES PROJETS CITOYENS

Les membres de la commission ont auditionné plusieurs porteurs de "projets citoyens" :

- ALOE qui a équipé de panneaux photovoltaïques l'école de Josse (production de 43 MWh), le centre de loisir de Seignosse (43 MWh),
- Candate Energie à St-Paul les Dax qui aménage une ancienne décharge,
- La commune d'Escource qui s'est montrée pilote sur ce type de projets.

L'épargne apportée par les citoyens associée aux aides des collectivités (Région, Agglo...) permet de débloquer les emprunts bancaires nécessaires au lancement de ces projets. L'effort financier de la collectivité en est diminué d'autant. La production est indépendante du marché de l'énergie. L'implication citoyenne garantit une bonne acceptabilité et un suivi de ces différents projets et maximisent les retombées économiques locales.

UN PROJET CITOYEN¹ RAPPORTE AU MOINS 2 FOIS PLUS AU TERRITOIRE



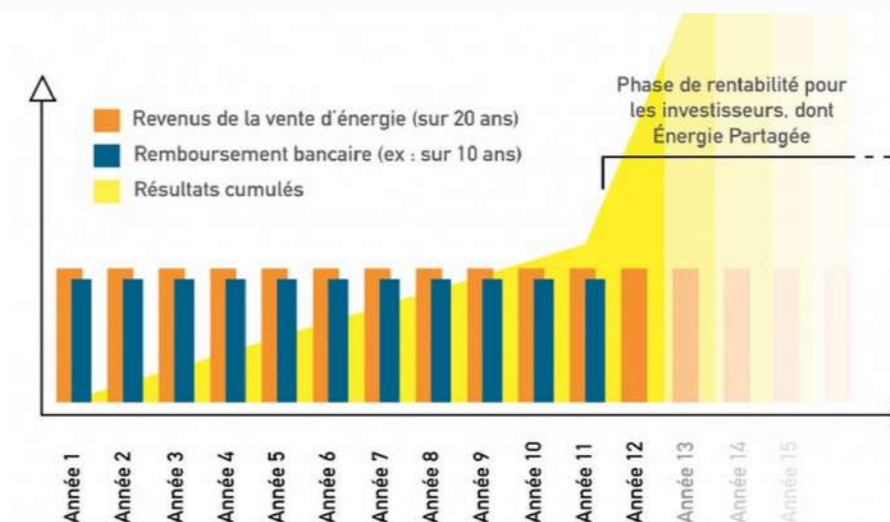
Dans un projet citoyen, le territoire garantit et maximise les retombées du projet grâce aux prestations locales et aux revenus issus de l'investissement des collectivités et des citoyens.

Dans un projet privé, le territoire ne bénéficie que du revenu de la fiscalité et des loyers liés à l'occupation de l'espace, ainsi que d'une part variable de prestations locales.

LES PROJETS CITOYENS RAPPORTENT AU TERRITOIRE AU MOINS 2,5 FOIS CE QUI A ÉTÉ INVESTI



Cette épargne investie a naturellement vocation à être rentable :



Le point commun des différents projets étudiés et d'avoir été initiés puis soutenus par les collectivités locales.

L'Agglomération du Marsan, par ses outils d'information, par ses réseaux dans le monde associatif et économique peut jouer un rôle moteur dans la mise en place de ce type de projets avec un engagement financier finalement limité.

Le Conseil de Développement y voit une opportunité majeure pour relever les défis d'aujourd'hui.

G2

LA PRÉCARITÉ

1) LA PRÉCARITÉ

A) Les chiffres de la précarité

Sur le plan national

La précarité alimentaire est la conséquence de la pauvreté, qui concerne 14,7 % de la population française (le seuil de pauvreté est fixé à 1158 € par personne seule, et corrigé par un calcul de parts pour les familles). L'aide alimentaire soutient 7 millions de personnes en France.

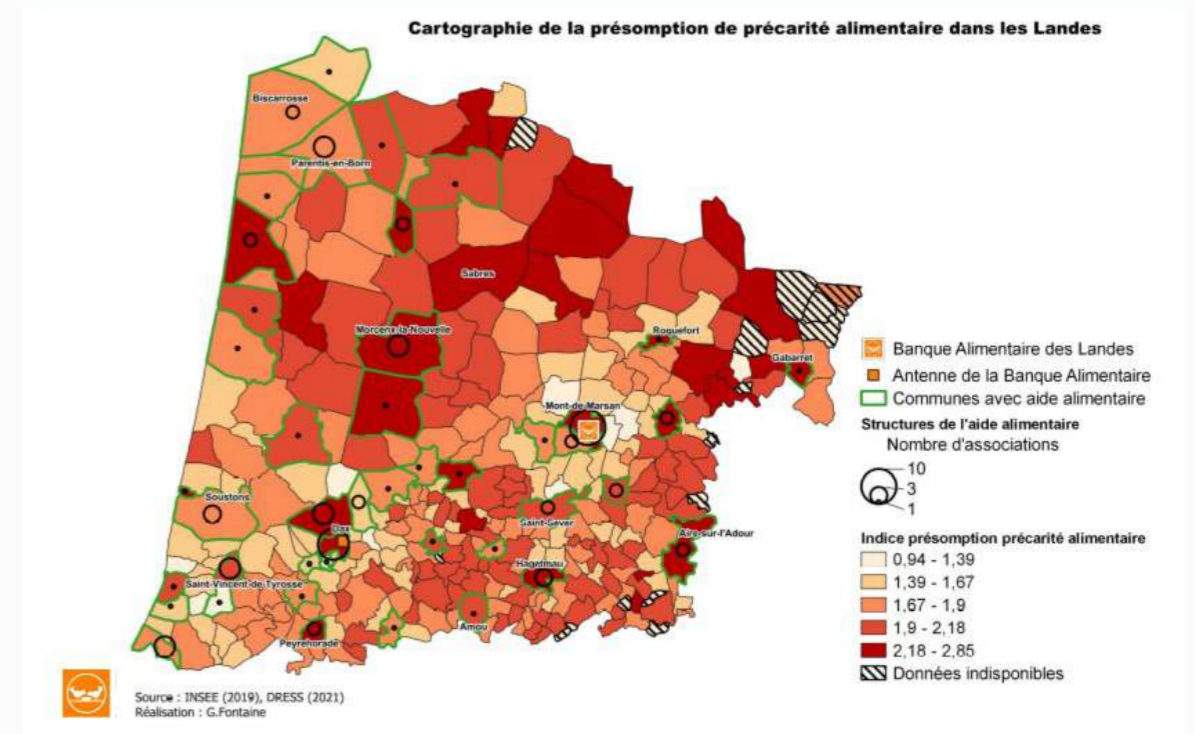
Les statistiques sont particulièrement inquiétantes pour les populations jeunes : 31 % des étudiants sont en dessous du seuil de pauvreté, 1 enfant sur 5 vit au sein d'une famille pauvre, ce qui est aussi le cas de 33 % des personnes vivant dans une famille monoparentale.

Sur le plan départemental

La pauvreté concerne 11,7 % de la population de notre département.

Une étude établie sur la base d'un calcul d'un indice de présomption de précarité, nous permet d'évaluer un indice pour chaque commune, ainsi qu'une cartographie de la précarité dans les Landes (voir carte ci-dessous). L'indice de précarité est particulièrement élevé dans les zones urbaines (Mont-De-Marsan et Dax), ainsi que dans certains secteurs ruraux de la moitié nord du département (situation aggravée dans certains des secteurs ruraux ne disposant d'aucune structure d'aide alimentaire).

Présomption de précarité alimentaire dans les Landes



Sur le plan de l'agglomération

- > Indice de précarité **très faible** pour 8 communes : Benquet, Bougue, Bretagne, Campet, Laglorieuse, Mazerolles, Saint-Avit et Uchacq
- > Indice de précarité **faible** pour 6 communes : Bostens, Campagne, Gaillères, Geloux, Lucbardez
- > Indice de précarité **moyen** pour 3 communes : Pouydesseaux, Saint-Martin-d'Oney et Saint-Pierre-Du-Mont
- > Indice de précarité **très fort** pour 1 commune : Mont-de-Marsan

Au sein de notre agglomération, le problème de la précarité connaît surtout une localisation urbaine (Mont de Marsan + Saint-Pierre-du-Mont). Les communes les plus proches du cœur de l'agglomération ont un caractère résidentiel, et une population disposant de revenus corrects.

Code	Libellé	Population municipale 2020	Indice de présomption de précarité alimentaire	Typologie
40037	Benquet	1878	1,50	1
40050	Bostens	209	1,70	2
40051	Bougue	842	1,32	1
40055	Bretagne-de-Marsan	1643	1,42	1
40061	Campagne	994	1,61	2
40062	Campet-et-Lamolère	523	1,52	1
40103	Gaillères	634	1,63	2
40111	Geloux	702	1,72	2
40139	Laglorieuse	555	1,51	1
40162	Lucbardez-et-Bargues	575	1,72	2
40178	Mazerolles	642	1,18	1
40192	Mont-de-Marsan	29953	2,22	5
40234	Pouydesseaux	899	1,75	3
40250	Saint-Avit	703	1,44	1
40274	Saint-Martin-d'Oney	1370	1,79	3
40280	Saint-Perdon	1722	1,68	2
40281	Saint-Pierre-du-Mont	9726	1,88	3
40320	Uchacq-et-Parentis	602	1,29	1

Typologie				
présomption de précarité alimentaire très faible	1	présomption de précarité alimentaire élevée	4	en gras = communes de plus de 500 habitants
présomption de précarité alimentaire faible	2	présomption de précarité alimentaire très élevée	5	
présomption de précarité alimentaire moyenne	3	Informations non disponibles		

Quelques explications sur la construction de l'indice de présomption de précarité obtenu sur les tableaux précédents :

Précarité alimentaire - construction d'un indice

- Création d'un **indice de présomption de précarité alimentaire à l'échelon communale**
- Méthodologie : **INRAE x Cirad - UMR Innovation / MoISA** (unité de recherche pour des systèmes agri-alimentaires durables)

Tableau 1. Facteurs de précarité alimentaire regroupés en dimensions, leur(s) indicateur(s) et leur(s) source(s)

Dimension	Indicateur(s)	Source(s)
Monétaire	→ Médiane du revenu disponible par unité de consommation (1)	
Socioéconomique	→ Taux de chômage (2) → Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (2) → Part des ménages d'une seule personne (2) → Part des jeunes non insérés (2)	
De santé	→ Indicateur d'accessibilité potentielle localisée à l'offre de soins (3) → Part des moins de 15 ans (3) → Part des plus de 75 ans (3)	
Mobilitaire	→ Taux de non-motorisation des ménages rapporté à la densité de population (2) → Temps d'accès par la route à la grande surface la plus proche (4)	
Sources		→ (1) Insee, Filosofi → (2) Insee, Recensement de la population → (3) DREES → (4) Jeu de données construit à partir de la base permanente des équipements (Insee), mis à disposition sur data.gouv.fr

L'indice considère les facteurs de précarité alimentaire selon quatre dimensions ci-dessous : **monétaire, socioéconomique de santé et mobilitaire.**

Pour chacune de ces dimensions, des indicateurs existants et accessibles ont été standardisés de 0 à 1, la valeur de 1 étant attribuée à la situation la plus défavorable en matière d'accessibilité alimentaire.

La moyenne de ces indicateurs est calculée pour chaque dimension et la somme de ces moyennes donne l'indice de présomption de précarité alimentaire.

Ainsi, un indice élevé témoigne d'une présence importante de facteurs de risque de précarité alimentaire sur la commune.

3

B) L'aide alimentaire

Au niveau de notre agglomération, nous bénéficions d'un avantage essentiel : **la Plateforme Sociale du Marsan.**

Elle regroupe 6 associations sur 3500 m², en mutualisant les moyens logistiques et les permanences des services sociaux : Banque Alimentaire, Restos du Cœur, Croix Rouge, Secours Populaire, Panier Montois, La Ruche .

Les familles en précarité de l'agglomération montoise profitent de la plateforme sociale, qui remplit bien son rôle.

Les limites de l'aide alimentaire actuelle

Les jeunes (de 16 à 25 ans) n'adhèrent que très peu aux structures d'aide alimentaire existantes. Les principales raisons :

- Beaucoup d'entre eux jugent l'aide trop stigmatisante (sauf ceux dont les proches en bénéficient déjà)
- Beaucoup voient le principe d'aide sous l'angle d'un déclassement social
- Les horaires des associations sur la plateforme sont inadaptés (les associations sont fermées lorsque les cours prennent fin)
- Il n'existe pas de structure d'aide alimentaire dédiée aux jeunes (par exemple une épicerie sociale pour étudiants comme dans certaines villes universitaires)
- Beaucoup d'étudiants regrettent de ne pas bénéficier d'un restaurant universitaire

Conclusion de cette première étape de notre réflexion

Le constat ci-dessus nous a conduit à approfondir **les problèmes de précarité concernant la population des jeunes sur l'agglomération montoise.**

Les problèmes de précarité concernent :

- Le logement
- La santé
- L'alimentation
- La mobilité

2) LA PRÉCARITÉ DES JEUNES SUR L'AGGLOMÉRATION

A) Population concernée

Populations jeunes sur l'agglomération

- 6200 jeunes de 16 à 25 ans sur Mont-de-Marsan Agglomération (INSEE 2019)
- 81 % de ces jeunes de 16 à 25 ans résident dans les 2 communes urbaines : dont 63 % à Mont-de-Marsan et 18 % à Saint-Pierre-du-Mont

Nous pouvons distinguer 2 parties dans cette population :

Les étudiants

Cette population sur Mont-de-Marsan s'élève à 1600 étudiants, répartis sur 10 établissements.

Structures actuelles : 160 logements étudiants gérés par le CROUS et 2 structures de restauration

Suspicion de précarité : Peu de statistiques fiables sur cette population dans l'agglomération . Sur le plan national, 31 % des étudiants sont en dessous du seuil de pauvreté .

Si nous appliquons ce taux, nous pouvons évaluer que 500 étudiants seraient en dessous du seuil de pauvreté sur Mont-de-Marsan. Cette estimation semble cohérente à la direction de la Maison des Etudiants.

Les autres jeunes (non étudiants)

La Mission Locale est intervenue sur une population de 1200 jeunes de 16 à 25 ans, sur l'année 2023.

Cette population est composée d'alternants, apprentis, chômeurs, échecs scolaires, etc ...

Environ 1/3 d'entre eux ont arrêté la scolarité à l'issue du cycle primaire, 1/ 3 à l'issue du cycle secondaire et 1/3 à l'issue des études supérieures

Pour la Mission Locale, le taux de précarité est de 70 %, ce qui correspond à 800 jeunes sur l'agglomération

Nous pouvons en déduire que la précarité concernerait 1300 jeunes au total, sur notre agglomération.

B) Le logement

Les étudiants

Actuellement 160 logements étudiants sont disponibles sur Mont-de-Marsan, gérés par le CROUS.

> Problème

Insuffisance du nombre de logements, qui ne peuvent satisfaire que 10 % des étudiants.

> Solutions actuelles

La reconstruction des nouvelles Galeries prévoit la réalisation future de 40 logements pour étudiants, avec espace de co-working, cuisine d'été, et terrasse partagée, 2 locaux d'activités et des services en partenariat avec Campus Land .

Les autres jeunes (non étudiants)

Actuellement 51 logements jeunes sont disponibles sur Mont-de-Marsan, à la Résidence Nelson Mandela (Foyers des Jeunes Travailleurs)

> Problème

Insuffisance du nombre de logements, qui ne peuvent satisfaire qu'une très faible partie des demandes des jeunes.

> Solutions actuelles

. Les apprentis bénéficient d'un internat au sein du C.F.A.

. Des initiatives d'associations telles que L.I.S.A. , qui dispose d'un CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale) à Saint-Pierre-Du-Mont et offre la possibilité d'héberger 18 adultes en difficulté d'insertion sociale)

Les solutions proposées par le CODEV

> Information des bailleurs pour le dispositif **VISALE** : Ce dispositif méconnu de nombre de bailleurs, permet à tous les jeunes de 18 à 30 ans d'offrir aux bailleurs une garantie de paiement de leurs loyers jusqu'à 36 mois maximum (dossier à valider préalablement auprès d'Action Logement). La Direction de la communication de Mont-de-Marsan Agglo pourrait régulièrement informer les bailleurs via le journal périodique et les supports de communication urbains, et les étudiants via La Maison de l'Etudiant. Incitation des agents immobiliers à former leur personnel pour conseiller à leurs clients d'utiliser VISALE.

> Information et éventuellement incitation financière des bailleurs privés potentiels, pour aménager des maisons ou des grands appartements en espaces de colocation pour jeunes. Information en parallèle de tous les professionnels locaux de l'immobilier, et partenariat avec des programmes comme « Action Cœur de Ville ».

> Information et incitation en direction des **propriétaires âgés**, pour proposer de la location aux jeunes sur le principe de la **cohabitation transgénérationnelle**.

> Incitation de toutes les entreprises, ainsi que des **Chambres Consulaires** à diffuser les offres de logement

> Création d'un **CHRS pour accueillir spécifiquement les jeunes en difficulté**, qui pourrait éventuellement être géré par le CIAS de Mont de Marsan Agglo.

Des bâtiments appartenant à la collectivité pourraient être réhabilités, ainsi que des friches industrielles...

> Création d'une **Auberge de Jeunesse** pour accueillir les jeunes de passage sur Mont de Marsan, dans le cadre de séjours éphémères (étudiants, stagiaires, salariés en période d'essai, etc ...)

> Dans les **communes rurales de l'agglomération**, les bailleurs privés pourraient proposer des **logements classiques loués à l'année, ou des gîtes ruraux** qui pourraient héberger les jeunes hors saison. La condition nécessaire serait liée à l'amélioration des solutions de mobilité sur l'agglomération : transports en commun, covoiturage organisé, pistes cyclables ...

> La diversité des possibilités d'aide et le nombre des acteurs locaux d'une part, les difficultés de communication vis-à-vis d'une population aux besoins divers d'autre part, pourrait justifier la **tenue d'un forum annuel à destination des jeunes**. En un seul lieu, il serait possible de concentrer l'exhaustivité des informations et de faciliter la communication à destination du plus grand nombre, en simplifiant les démarches dans un bref délai.

C) L'alimentation

Les étudiants

● Les structures de restauration

> Problème

Pas de restaurant universitaire s'adressant à la totalité des étudiants sur l'agglomération

> Solutions actuelles

Actuellement 2 structures de restauration agréées :

- 1 restaurant Universitaire sur le Campus de Mont de Marsan (réservé aux BUT et à l'INSPE), gérés par le CROUS

- 1 restaurant à l'IFSI (école d'infirmiers) à l'Hôpital Sainte-Anne.

Les étudiants au sein des Lycées Duruy et Despiau bénéficient des services de restauration internes des lycées

● Les associations d'aide alimentaire

> Problème

Pas de structure d'aide associative spécifique pour les jeunes

> Solutions actuelles

La Plateforme Sociale du Marsan offre de multiples services à destination des populations bénéficiant de l'aide sociale. Au sein de cette Plateforme, le Secours Populaire a un projet en direction des étudiants, qui devrait démarrer en Septembre 2024, avec des horaires adaptés (après 18h), afin de distribuer des lots de denrées alimentaires, moyennant une participation symbolique (1 à 2 €)

Les autres jeunes (non étudiants)

> Problème

Pas de structures de restauration dédiée aux jeunes non-étudiants, et pas de structures associatives d'aide alimentaire spécifiques pour les jeunes

> Solutions actuelles

l'aide alimentaire des associations présentes au sein de la Plateforme Sociale du Marsan

Les solutions proposées par le CODEV

> Création d'un **Restaurant Universitaire Central** à destination de la totalité des étudiants de l'agglomération.

Il pourrait s'agir d'un bâtiment à réhabiliter en cœur de ville, ou de locaux professionnels suffisamment vastes (exemple : les locaux de l'ancienne Cafeteria sur la Place Pancaut), de locaux disponibles appartenant à la collectivité (exemple : les locaux de l'école qui héberge provisoirement le Café Music), de locaux privés vides situés en cœur de Ville (exemple : l'ancien Cinéma Royal), ainsi que de places disponibles au sein de structures de restauration collectives existantes ...

Le restaurant universitaire pourrait être approvisionné par l'unité de production culinaire de l'agglomération (si la cuisine centrale est en capacité d'assurer cette production supplémentaire).

> Création d'une **épicerie sociale dédiée aux jeunes** (les horaires étudiants / non étudiants pourraient éventuellement être différenciés), qui proposerait des denrées alimentaires et produits d'hygiène en libre-service .

Une association pourrait animer les lieux, et l'encadrer par des bénévoles responsables. Des jeunes en service civique pourraient y travailler. La Communauté d'Agglomération pourrait apporter une aide financière pour le fonctionnement (locaux, énergie ...).

La Banque Alimentaire des Landes pourrait approvisionner cette structure en denrées alimentaires.

> L'épicerie sociale dédiée aux jeunes pourrait être prolongée par la mise en place d'un **véhicule d'épicerie itinérante** en direction des jeunes de toutes les communes de l'agglomération

> Mise en place d'un **atelier culinaire itinérant avec conseils diététiques auprès des jeunes** : La Banque Alimentaire a le projet d'aménager un camion qui constituera cet atelier itinérant, et qui sera animé par sa diététicienne.

Cet atelier itinérant pourrait se positionner à proximité des principaux établissements d'enseignement, ainsi que des structures sociales pour les jeunes non-étudiants, et également prolonger ses actions vers les jeunes habitant dans toutes les communes rurales de l'agglomération.

> Afin de lutter contre la précarité sur un plan plus général, il pourrait être utile de communiquer aux jeunes les possibilités offertes par tous les **acteurs locaux de l'insertion**. Les jeunes de l'agglomération pourraient trouver des solutions en matière d'emploi (temps partiel, ou temps complet) auprès des organismes tels que les SIAE et leurs différents réseaux, associations d'insertion (AI), chantiers d'insertion (ACI) et entreprises d'insertion (EI).

D) La santé

Selon le Ministère de la Santé

- La santé n'est pas une préoccupation majeure pour les jeunes
- Ils vivent une période charnière pour leur santé future à l'âge adulte, notamment en habitudes de vie
- Chez beaucoup d'entre eux, les comportements à risques sont fréquents

La santé mentale est préoccupante

Selon les enquêtes réalisées par la Fondation de France, 1 jeune sur 2 a déjà connu des problèmes de santé mentale : Troubles du sommeil, angoisses, irritabilité ...

Seuls 22 % d'entre eux sont réellement informés sur les risques liés à la santé mentale. Comme l'attestent tous les professionnels de terrain que nous avons rencontrés dans le cadre du groupe de travail, il faut ajouter que depuis le COVID, la santé mentale des jeunes connaît un déclin préoccupant.

Les problèmes spécifiques des étudiants

- Les étudiants à Mont-de-Marsan, qui sont éloignés de leurs familles ... et par conséquent de leur médecin référent, ont souvent des difficultés pour obtenir un rendez-vous de consultation.
- Beaucoup d'entre eux n'ont pas souscrit à une mutuelle étudiante (non obligatoire)

Les actions en cours auprès des jeunes

- L'Assurance Maladie offre la possibilité aux jeunes de 18 à 25 ans de réaliser un examen de prévention de santé totalement gratuit, dans un centre d'examen de santé. L'objectif étant de faire le point sur leur santé et d'aborder les sujets de leur choix avec les professionnels de la santé, en toute confidentialité.
- Le Département des Landes aide les étudiants boursiers, en prenant en charge la souscription d'une mutuelle étudiante, à hauteur d'une participation de 100 € maximum.
- Un Centre Médico Psychologique (situé rue Lesbazeilles à Mont-de-Marsan) accueille les adolescents (jusqu'à 18 ans) présentant des troubles psychiques.

Les solutions proposées par le CODEV

- Le **Contrat Local de Santé** en cours sur le territoire de l'agglomération, vient à échéance fin 2024. Notre proposition est que le **nouveau Contrat Local de Santé 2025** puisse intégrer un volet concernant les populations jeunes du territoire.

Instrument de contractualisation entre notre collectivité territoriale (à l'origine de cette initiative), et l'Agence Régionale de Santé, le Contrat Local de Santé pourrait permettre de mobiliser les acteurs locaux et les professionnels de santé spécialisés, et de créer des synergies autour d'un projet de santé orienté vers les jeunes du territoire en tenant compte de leurs spécificités.

> Les raisons

Un public fragile, exposé à une mauvaise hygiène de vie, des conduites à risques et addictives, avec besoin de soutien psychologique

> Les objectifs

Faciliter le recours aux soins pour les jeunes, renforcer le soutien psychologique, développer la prévention et la promotion de la santé auprès d'eux. Il est important de les sensibiliser sur ce sujet et de les encourager à prendre soin d'eux-mêmes.

Le sport et la santé

Les activités physiques et sportives peuvent aider les jeunes à surmonter les problèmes de santé physique, mais aussi mentale. Promouvoir les sports par une communication ciblée, et amener une aide financière aux clubs pour réduire les frais d'inscription des jeunes, pourraient être des solutions judicieuses.

E) La mobilité

Les problèmes identifiés

- Les limites actuelles du réseau de transports en commun sur l'agglomération : les horaires, la fréquence des rotations, les trajets ...
- Le réseau actuel des voies de mobilité douce : le nombre limité de pistes cyclables, et leur absence totale dans certains secteurs de l'agglomération
- Les difficultés supplémentaires de mobilité pour les jeunes résidant dans les communes rurales de l'agglomération

Les solutions proposées par le CODEV

- Densifier le réseau de transports en commun et élargir les plages horaires
- Inciter les associations spécialisées (telles que MONT 2 ROUES) à se rapprocher des établissements d'enseignement afin de créer des partenariats visant à trouver des solutions de mobilité individuelles pour les étudiants
- Communiquer (via les réseaux sociaux) pour inciter tous les jeunes à se rapprocher des associations créées autour du vélo, afin de participer aux ateliers de réparations (pour apprendre à réparer son vélo soi-même), et à bénéficier de prix d'achat très compétitifs pour des vélos d'occasion déjà révisés
- Communiquer auprès des jeunes, (avec des publications spécifiques ou par les réseaux sociaux), afin de les informer au sujet des solutions existantes, comme par exemple « l'Atelier de l'Avenir ». Il s'agit d'un garage solidaire situé dans la zone industrielle du Conte à Mont-de-Marsan, qui aide les plus démunis en leur fournissant des véhicules révisés, ou en les réparant au moindre coût.
- Communiquer auprès des jeunes pour les informer de l'existence de l'association ALPCD à Mont-de-Marsan, qui leur permet d'obtenir des leçons gratuites d'auto-école.
- Nous rappelons également toutes les propositions du CODEV liées aux travaux concernant la mobilité. Elles sont rappelées dans un rapport établi en 2023 et remis aux élus.



LES CIRCUITS COURTS ET ÉPICERIE SOLIDAIRE

En préambule, il nous semble important d'amener une définition à la notion de circuit court.

Le site gouvernemental <https://www.economie.gouv.fr/> nous donne une définition officielle :

> les circuits courts se caractérisent par la limitation du nombre d'intermédiaires dans la vente, sans nécessairement impliquer une proximité physique, et sont définis comme une vente présentant un intermédiaire au plus.

> Les formes de vente incluent la vente directe du producteur au consommateur, sans intermédiaire, et les points de vente collectifs tels que les magasins de producteurs, où plusieurs exploitants agricoles se regroupent pour commercialiser leurs produits dans le cadre d'un circuit court organisé.

Sont considérés les modes de vente en circuit court :

Produits alimentaires commercialisés en circuits courts

La définition des circuits courts, admise par l'administration, correspond à une vente présentant un intermédiaire au plus.

Produits alimentaires commercialisés en vente directe

Toute forme de communication concernant les ventes directes de produits agricoles doit correspondre à une remise des produits du producteur au consommateur.

Dès lors les produits issus de l'achat-revente ne peuvent être commercialisés dans le cadre d'une vente directe. Aucun intermédiaire ne saurait être toléré, dans le respect de l'article L. 121-2 du Code de la consommation.

Points de vente collectifs – magasins de producteurs

Les magasins de producteurs regroupent plusieurs exploitants agricoles dans un point de vente collectif.

Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP)

Déposé à l'INPI, la marque « AMAP » correspond à une démarche entre un groupe de consommateurs et un producteur. Ces associations mettent en place les moyens nécessaires pour permettre la vente de la production : local, heures pour la distribution des produits, etc. Le réseau des AMAP aide les exploitants qui souhaitent des conseils de méthodes de production (rotation des cultures, etc.).

Pour résumer, la vente en circuit court, **est un mode de vente limitant le nombre d'intermédiaires mais ne prévoit pas de notion de proximité physique (kilométrage).**

Le débat nous a amené à structurer notre travail et nos réflexions autour de 3 pôles :

1. Pour le particulier, comment s'approvisionner/consommer en circuit court ?
2. L'expérimentation circuit-court dans les cantines scolaires de l'Agglo du Marsan : détails et évolutions
3. Les épicerie solidaires sur le territoire de l'Agglomération montoise.

1) COMMENT S'APPROVISIONNER ET/ OU CONSOMMER EN CIRCUIT COURT SUR L'AGGLO DU MARSAN ?

Nous sommes allés à la rencontre de plusieurs acteurs du circuit court sur notre territoire. Les comptes rendus de ces rencontres sont annexés à ce document.

A) Rencontre avec Landes Attractivité

Vianney Bertaud du Chazaud et Éric Jaouen ont rencontré Mme Carine LUX, responsable marketing et communication de Landes Attractivité. Sur le thème de la mise en place d'une plateforme "J'achète Landais".

Landes Attractivité est une structure départementale qui a été créée tout d'abord pour promouvoir la marque «Landes» à travers le tourisme. Plus récemment elle promeut le savoir-faire landais et son développement économique.

La plateforme "J'achète Landais" est une plateforme de recensement de produits landais, tant alimentaires (foie-gras, asperges, kiwi, pastis, ...) qu'artisanaux (savonnerie, mobilier, etc.). Elle est accessible depuis l'url : <https://www.tourismelandes.com/jachete-landais/>

Elle sera bientôt disponible via l'application IntraMuros. Application de relation citoyenne, utilisée par plus de 160 communes du département. Pour pouvoir être référencé sur cette plateforme, les producteurs et artisans doivent s'engager à remplir plusieurs conditions du cahier des charges :

- Disposer de matières premières locales
- Produits locaux et de saison
- Proposer un accueil physique
- Communiquer via les réseaux sociaux et/ou un site internet

Des contrôles sont régulièrement effectués auprès des acteurs afin de garantir le respect du cahier des charges et la qualité des produits proposés. L'évolution de la plateforme vers de la vente en ligne est envisagée à plus long terme.

De plus, le Conseil Départemental des Landes, consacre une page internet au recensement des circuits courts sur notre département.

La carte interactive est accessible via l'url suivante : <https://circuitcourt.landés.fr/>

Ce site permet aux particuliers et aux acheteurs de la restauration collective d'accéder directement à des produits de qualité et de saison en circuit court. Le Département des Landes soutient ainsi la production locale, l'économie du territoire et répond aux attentes des consommateurs.

B) Rencontre avec Les Fermiers du Landes'main

Les Fermiers du Landes'main est un magasin de producteurs à Benquet fondé par 6 jeunes producteurs.

Ce projet est porté par la commune de Benquet et la Chambre d'agriculture des Landes. Il propose des produits locaux en circuit-court avec le juste prix pour le producteur et le distributeur.

Nous pouvons les retrouver sur les réseaux sociaux, notamment sur Facebook.

Le magasin propose plus de 500 références produits, fournis par 80 producteurs implantés dans un rayon de 150 km autour de Benquet.

C) Rencontre avec l'AMAP du Moun

L'AMAP est une association pour le maintien d'une agriculture paysanne. Il existe 2500 AMAP en France, dont 28 sont sur le département des Landes.

Les objectifs de l'AMAP sont :

- Mettre en relation les producteurs et les consommateurs.
- Permettre une rémunération juste et équitable des producteurs.
- Assurer un revenu régulier (mensuel) aux producteurs.
- Défendre une agriculture de taille humaine.

L'approvisionnement se fait via 25 producteurs en production Bio, ou agriculture raisonnée, et locale, avec un principe de non-concurrence entre les producteurs.

La maraîchère, Mélanie Martin de La ferme de Burté à Saint Pierre du Mont, est référencée à l'AMAP du Moun depuis la création. Les commandes de l'AMAP représentent pour elle 25 % à 30 % de sa production soit environ 400 kg de légumes par semaine.

L'association montoise compte 200 adhérents, pour une cotisation de 10€ par an. Cela constitue l'intégralité du son budget.

Chaque adhérent passe commande via l'application AMAPJ. Les paiements, par chèque uniquement, sont encaissés par les producteurs directement et en amont des livraisons.

La distribution des paniers se passe chaque mercredi en fin de journée au collège Jean Cassaigne, chemin de Thore à Mont-de-Marsan.

2) L'EXPÉRIMENTATION DU CIRCUIT-COURT DANS LES CANTINES SCOLAIRES DE L'AGGLOMÉRATION MONTOISE. DÉTAIL ET ÉVOLUTION.

Le 25 mai dernier, Martine Ibarra, Laurence Menard et Corinne Eyraud-Barrere ont rencontré Julien Paris, conseiller départemental, adjoint à la commune de Saint Pierre du Mont et conseiller communautaire de l'Agglo du Marsan. Il est porteur de l'expérimentation menée dans certaines cantines scolaires de l'agglomération montoise.

Pour commencer, M.Paris, relate l'exemple la petite commune de Mouans-Sartoux, située entre Cannes et Grasse (Alpes Maritimes) et qui a cette particularité d'être la seule en France dont les cantines scolaires servent des plats 100 % biologiques dont l'approvisionnement se fait en circuit-court. Ce choix poursuit le double objectif écologique et de l'appui à l'économie agricole locale.

Aussi la commune a fait l'acquisition de terrains agricoles, pour faciliter l'installation d'agriculteurs qui produisent les matières premières nécessaires à la préparation des repas.

Les quantités produites sont calées en amont sur les quantités qui seront consommées, ce qui permet de limiter le gaspillage alimentaire.

Le circuit court par définition limite les marges mais les coûts sont moindres : la quantité produite est « ajustée » par rapport à celle qui sera consommée. Par la suite, la fraîcheur des aliments pourra permettre une réutilisation contrairement à des aliments industriels congelés.

Concernant le territoire de l'agglomération du Marsan, l'expérimentation "Circuit-court" a débuté le **16 janvier 2023**. Elle est pilotée par **M. Félix Cazenaves**, responsable Hygiène/Qualité au sein de la cuisine centrale, et chef de projet "Expérimentation circuit-court et produits locaux".

Elle concerne alors trois communes : Saint-Perdon, Pouydesseaux et Bostens. Les communes de Pouydesseaux et Saint-Perdon ayant leur propre cuisine.

Les repas de la cantine de Bostens sont produits par la cantine de Pouydesseaux.

Chaque jour, ce sont donc **220 repas** qui sont produits. Soit 6% de la production totale de repas sur l'ensemble des cantines du territoire.

La seule prérogative fixée par le Conseil d'Agglomération était de ne pas augmenter le tarif du repas.

Après 1 an de mise en œuvre, un premier bilan fait apparaître des résultats très positifs sur plusieurs plans :

- **Sur le plan économique** : le coût de revient du repas a été minoré de 30 centimes par repas (de 2,20 euros à 1,90 euros).
- **Sur le respect de la loi Egalim** : elle impose 50% de produits de qualité durable et 25% de produits bio. L'expérimentation dépasse largement les critères Egalim avec 60% de produits de qualité durable et 40% de produits bio. Le respect de la saisonnalité des produits est également respecté.
- **Sur l'usage de la plateforme numérique « AGRILocal »** : l'association Agrilocal met en relation les agriculteurs et les acheteurs privés et public au travers d'une plateforme numérique financée par le Conseil Départemental des Landes. L'usage de cette plateforme est entièrement gratuit. Elle permet ainsi de répondre à l'impératif de limitation des intermédiaires et de soutenir la filière agricole locale.
- **Sur les enjeux pédagogiques** : former les enfants sur la saisonnalité, donner le goût aux enfants, leur permettre de rencontrer les agriculteurs.
- **Sur la limitation du gaspillage alimentaire** : les déchets alimentaires ont été significativement réduits passant à 5g par assiette. Là où la moyenne nationale se situe aux alentours de 120g (source ADEME).

Cependant, il a fallu contourner quelques difficultés logistiques. Ainsi, l'appel d'offre a été difficile. Les maraîchers ont eu du mal à produire. Il faut en effet anticiper un an en avance les plantations nécessaires. Certains exploitants se considéraient comme « trop petits » pour postuler. La Chambre d'agriculture a été sollicitée pour aider à convaincre et ainsi obtenir plus de postulants. Les distances sont parfois un peu longues pour organiser les livraisons entre certains producteurs du Pays basque et Pouydesseaux situé au nord des Landes.

Ce bilan a été présenté aux élus de l'agglomération lors du Conseil Communautaire du 07 février 2024, puis soumis au vote. **Il a obtenu un vote positif.**

En septembre 2024, deux autres communes rentrent dans l'expérimentation : Gaillères (prévision pour mi-septembre) et Campagne (prévision pour fin septembre).

Les équipes de la commune de Pouydesseaux produiront et livreront les repas de Gaillères. Les repas de Campagne seront produits et livrés par les cuisines de Saint-Perdon.

Le nombre de repas produit en circuit court **passera ainsi de 220 à 330 repas par jour.**

Le projet prévoit de passer à sept communes en circuit-court dans les deux ou trois ans qui viennent.

3) LES ÉPICERIES SOLIDAIRES SUR LE TERRITOIRE DU MARSAN

Finalement cette piste n'a pas été exploitée par crainte de doublon avec les travaux menés dans les autres groupes.

4) NOS PROPOSITIONS

- Faciliter la communication des acteurs du circuit-court : l'ensemble des acteurs rencontrés nous ont fait part de leurs difficultés à se faire connaître.

Aussi nous proposons :

- > De faire un article dans le M2Mag sur le circuit-court
 - > Puis de dédier une page spécifique sur le magazine réservé aux acteurs du circuit-court. Elle permettrait ainsi de faciliter la mise en relation entre les producteurs/artisans et les habitants de l'agglomération du Marsan
 - > Sur le même principe, de consacrer une page du site internet de l'agglomération aux circuits-courts et ses acteurs
 - > à toutes les communes de l'agglomération de se doter de l'application gratuite **IntraMuros**, sur laquelle Landes Attractivité fait la promotion des producteurs, artisans, de notre Département. L'objectif est encore d'informer les habitants de notre territoire.
- Concernant l'expérimentation du circuit-court dans les cantines de l'agglomération montoise : nous proposons d'organiser une grande conférence/débat dont les objectifs seraient :
 - > de faire connaître au grand public les résultats très positifs de cette expérimentation sur notre territoire
 - > de Montrer d'autres dispositifs équivalents dans d'autres collectivités.
 - > de faire une projection de ce que pourrait être le dispositif appliqué à toutes les cantines de l'agglomération.

DOCUMENTS ANNEXES

RAPPORT GROUPE DE TRAVAIL N°3 AUTO-SAISINE

LES CIRCUITS COURTS ET L'ÉPICERIE SOLIDAIRE

RENCONTRE AVEC....

Compte-rendu de l'entretien téléphonique du 22 mai 2024 avec

LES FERMIERS DU LANDES'MAIN

Magasin de producteurs sur Benquet

Participants

Julien DUMARTIN, *Fermiers du Landes'Main*

Eric Jaouen, *membre du Codev*

Les Fermiers du Landes'main est un magasin de producteurs créé il y a deux ans, projet porté par la commune de Benquet et la Chambre d'agriculture des Landes.

Ce magasin de producteur propose des produits locaux en circuit-court avec le juste prix pour le producteur et le distributeur.

<https://www.facebook.com/lesfermiersdulandesmain/>

Quelques données

- Association à but lucratif
- 6 jeunes producteurs associés fondateurs
- 2 ans d'activité
- 80 producteurs dans un rayon de 150km autour de Benquet
- 500 références de produits
- 1,5 Emploi Équivalent Temps Plein
- zone de chalandise : sud de Mont-de-Marsan Agglomération et jusqu'à Saint-Sever
canal de communication : facebook/bouche à oreille/ Mairie de Benquet

Comment le CODEV peut-il vous aider ?

Communication régulière des collectivités pour informer et mettre en avant leur magasin de producteurs.

Je lui ai parlé de Landes Attractivité. Une cartographie des acteurs des circuits-courts pourrait être créé sur Mont de Marsan Agglomération.

Je remercie chaleureusement **Julien Dumartin des Fermiers du Landes'main** pour cet échange téléphonique.

Compte rendu de la rencontre du 29 mai 2024 avec

JULIEN PARIS

Conseiller communautaire,

Conseiller départemental des Landes,

Élu municipal de la commune de St Pierre du Mont

Participants

Martine IBARRA, Laurence MENARD, Corinne EYRAUD BARRERE

Membres du CODEV

Thème abordé

L'expérimentation des circuits courts au sein
des écoles de l'agglomération

En introduction, Monsieur PARIS nous a fait part de sa forte conviction d'avoir un modèle à changer.

Comment, pour une population donnée, consommer sain et produire sans polluer?

Il faut selon lui penser global et agir local. Plus précisément, construire des filières de production selon un schéma d'interdépendances.

Concernant plus particulièrement les circuits courts, il cite en exemple la petite commune de Mouans-Sartoux, située entre Cannes et de Grasse (Alpes Maritimes) et qui a cette particularité d'être la seule en France dont les cantines scolaires servent des plats 100 % biologiques. Le choix de privilégier le circuit court et la production bio en circuits courts, solution qui fait le double choix de l'écologie et de l'appui à l'économie agricole locale.

Mais comment ?

La commune a fait l'acquisition de terrains agricoles, des agriculteurs y ont été installés pour produire les matières premières. Les quantités produites sont calées en amont avec la quantité qui sera consommée, ce qui permet de limiter le gaspillage alimentaire.

Le circuit court par définition limite les marges mais les coûts sont moindres: la quantité produite est « ajustée » par rapport à celle qui sera consommée. Par la suite, la fraîcheur des aliments pourra permettre une réutilisation contrairement à des aliments industriels congelés.

Concernant plus particulièrement notre territoire, une expérimentation a été menée au sein de l'agglomération du Marsan, expérimentation portée notamment par M. Paris dans le cadre d'un Comité de pilotage dédié. La seule prérogative donnée par le conseil communautaire à cette expérimentation était de ne pas augmenter le prix du repas.

Elle a concerné 3 communes : St Perdon, Pouydesseaux, Bostens.

Soit au total: 220 repas/jour avec une particularité: la cuisine de Pouydesseaux cuisine pour celle de Bostens.

Le bilan de l'expérimentation est positif

- **Economique** : Le coût de revient du repas a été minoré de 30 centimes par repas (de 2,20 euros à 1,90 euros),
- **Loi Egalim** : impose 50% de produits de qualité durable et 25% de produits bio.
- L'expérimentation dépasse largement les critères Egalim avec 60% de produits de qualité durable et 50% de produits bio,
- Passage par une plateforme numérique "AGRILOCAL" : association qui met en relation les agriculteurs et les intervenants publics avec respect des règles du marché public. AGRILocal est financé par le Département. Par exemple, tous les collèges publics qui ont des cuisiniers sur site sont tous mandatés pour passer leur commande par AGRILocal
- **Enjeu pédagogique** : former les enfants, la saisonnalité, donner le goût aux enfants, les faire rencontrer les agriculteurs,
- Limite du **gaspillage** alimentaire. Les déchets alimentaires ont été significativement réduits passant de 120 g à 5g.

Même s'il a fallu contourner des difficultés logistiques

- L'appel d'offre a été difficile. Les maraîchers ont eu du mal à produire. Il faut en effet anticiper un an en avance les plantations nécessaires.
- Certains exploitants se considéraient comme "trop petits" pour postuler, il a donc fallu solliciter la Chambre d'agriculture pour motiver certains agriculteurs, ce qui a permis d'obtenir plus de postulants
- Distance de livraison entre les producteurs du Pays basque et Pouydesseaux, situé au nord des Landes

Le bilan a été présenté en conseil communautaire et a obtenu un vote positif.

A cette heure, deux autres communes sont intéressées pour rejoindre l'expérimentation à compter de septembre 2024: Campagne et Gaillères.

La production de repas ne se fera pas sur place (car pas de cuisine aux normes), les repas seront confectionnés par le cuisinier de l'école de St Perdon et seront livrés dans les deux autres communes.

De 220 repas, on passerait à un peu plus de 330 repas en septembre 2024.

Afin de limiter les investissements, l'idée est bien d'utiliser les cantines existantes au sein des communes de l'agglomération (collèges, Ephad, salles des fêtes ...) pour cuisiner pour d'autres communes.

Cela permet de mutualiser l'existant et de valoriser les métiers de cuisiniers.

Le projet est de passer à 7 communes en circuit court dans les deux ou trois ans qui viennent.

Plusieurs projets, en cours, vont sans doute impacter la poursuite de cette expérimentation

- > Nomination, au sein du Conseil communautaire, d'un vice-président à la restauration : le Maire de Geloux
- > Projet de rénovation des cuisines centrales de l'agglomération, vieillissantes, remplacées par une mutualisation avec les cuisines récentes de l'Hôpital Layné.

Focus sur la LEGUMERIE en fin d'échange:

C'est un projet départemental. L'idée est de créer des lieux de conservation des légumes: les conserver et ensuite les livrer, pour une revente plus facile.

2 territoires

MACS (Maremme Adour Côte Sud), projet déjà lancé

Mont de Marsan, en cours. Les problèmes rencontrés sont liés au coût de l'emprunt pour la construction du bâtiment.

Propositions du groupe de travail Codev

1. Organiser une conférence sur le sujet des circuits courts réunissant différents interlocuteurs : agriculteurs, témoins de l'expérimentation menée, parents d'élèves...

2. Constituer un groupe projet avec un chef de projet à nommer pour inventer un nouveau modèle d'optimisation des cuisines existantes et de sourcing en circuits courts à l'instar de l'expérimentation réussie détaillé précédemment.

Il s'agira notamment d'analyser les flux existants et cibles des entrants et sortants des cuisines, les gains financiers du projet et accompagner les équipes et structures encadrantes au changement.

L'objectif recherché est de sensibiliser sur les enjeux des circuits courts dans les années futures.

En effet, si les consommateurs adultes sont libres de leurs choix de consommation, pourquoi devrait-on exposer les enfants à des produits industriels potentiellement mauvais pour leur santé et l'environnement ?

Les circuits courts et les particuliers

ALAIN LEFELLE
Président de l'AMAP

ERIKA PHILIPPON

Membre du CA de l'épicerie coopérative des colibris

Participants

Lucie CHAVANEL, Christine LACOSTE-LE MONNIER, Sylvie DUBÈS

Membres du CODEV

En préambule, présentation du CODEV : constitution, fonctionnement, actions, contexte de la rencontre.

L'AMAP DU MOUN

Contexte

- AMAP : association pour le maintien d'une agriculture paysanne
- 2500 AMAP en France
- La Fédération des AMAP des Landes regroupe 28 associations (AMAP ou autre structures proches). Existence d'AMAP dans le sud des Landes à partir de 2006
- Création de l'AMAP du Moun en 2009 par une poignée de bénévoles totalement novices
- Les 22 membres du CA assurent le fonctionnement de l'AMAP

Objectifs

- mettre en relation les producteurs et les consommateurs
- permettre une rémunération juste et équitable des producteurs
- assurer un revenu régulier (mensuel) aux producteurs
- défendre une agriculture de taille humaine

Principes

- productions bio AB ou raisonnées
- produits locaux
- circuits courts
- pas de prix négociés entre l'AMAP et le producteur. Le producteur fixe son prix.
- l'AMAP ne dégage pas de bénéfices
- pas de gestion financière des commandes par l'AMAP

Approvisionnement

- À la création : 3/4 producteurs.
- Aujourd'hui : 25 producteurs (bio et local)
- 1 producteur par produit. Règle non obligatoire dans une AMAP mais souhait de l'AMAP du Moun. Pas de mise en concurrence. Volonté de loyauté entre l'AMAP et le producteur.
- Produits: œufs, légumes, fruits, viande (bœuf, veau, porc, canard), volaille, poisson, pain, fromage, lait, yaourts, farine, huile, miel, plantes aromatiques et tisanes, huîtres, vin, chips, pâtisseries.
- Certains produits proposés à l'année, d'autres périodiques.

Exemple de producteurs

- Mélanie Martin, maraîchère « La ferme de Burté » à Saint Pierre du Mont, depuis la création de l'AMAP 400kg de légumes/ semaine pour l'AMAP toute l'année = 25 % à 30 % de sa production.
- 60 % de sa production en vente directe à la ferme le jeudi soir et vendredi matin.
- Le reste est vendu à une coopérative (ex : Bio pays landais) mais prix négociés bas.
- 7 salariés permanents + saisonniers
- Oléandes en Chalosse
- Collectif de céréaliers (tournesol et colza) dotés d'un outil de transformation : huiles et farine

Fonctionnement

- 200 familles adhérentes
- Adhésion : 10€/ an
- Les adhérents commandent directement les paniers sur une application AMAPJ après signature de contrats. Pas de paiement en ligne. Règlement par chèque lors de la distribution.
- 1 référent (bénévole AMAP) par producteur. Le référent collecte les chèques (pas d'encaissement par l'AMAP) et les transmet au producteur pour lui assurer des revenus réguliers (rémunération mensuelle).
- Distribution des paniers chaque mercredi en fin de journée au collège Jean Cassaigne, chemin de Thore. Pas de loyer : partenariat entre l'établissement engagé dans une démarche de développement durable et l'association
- Budget de l'AMAP : 2000€ (adhésions)
- Couvre juste les frais de fonctionnement : hébergement d'un site, assurances, communication, frais de transport.
- Pas de subvention.

Communication

- Site : amapdumoun.fr
- Newsletter : lettre d'information hebdomadaire
- Facebook : un bénévole publie 2 à 3 fois par semaine
- Radio MDM ponctuellement
- Article dans «Sud-Ouest» peu fréquent
- Présent au Forum des associations, à la Foire aux idées vertes.
- Difficultés pour être connus : défi constant. Besoin de communication régulière.

L'ÉPICERIE COOPÉRATIVE DES COLIBRIS

Contexte

- Épicerie montoise de Mme Philippon "La part des colibris" : 2019-2023
- Création début 2024 de l'épicerie coopérative après la fermeture de l'épicerie initiale
- Association de 30 adhérents
- Volonté de la communauté de faire perdurer les pratiques de l'épicerie (approvisionnements par producteurs locaux, bio ou avec cahiers des charges élevés)

Objectifs

- Recentrer la relation de consommation sur l'humain des 2 côtés (producteur/consommateur)
- Volonté de faire de la pédagogie, "consommateur"
- Soutenir une agriculture de taille humaine

Principes

- Groupement d'achats
- Prix non négociés, fixés par les producteurs
- Productions bio ou raisonnées
- Circuits courts ou démarche de développement durable

Approvisionnement

- A partir de juin : 3 producteurs
- 2 locaux (oléagineux, céréales et pâtes)
- 1 non local « Grain de sâil » (chocolat) mais démarche durable (voilier cargo)

Fonctionnement

- Groupement d'achats par et pour les adhérents : test en juin
- Seuls les adhérents peuvent commander via une plateforme HelloAsso
- Paiement de la commande en ligne.
- Encaissement par l'association de l'épicerie qui reverse aux producteurs.
- Période de commande (ex: 1 semaine), distribution 1 fois par mois
- Rapprochement de l'AMAP pour bénéficier d'une logistique pour la distribution. Trop lourd seul.
- Septembre : ouverture des produits de l'épicerie coopérative aux adhérents de l'AMAP via la plateforme HelloAsso. Pas de concurrence avec les produits de l'AMAP.

Communication

- Plateforme HelloAsso
- Lancement de l'association : communication à mettre en place
- Dans un premier temps, l'épicerie coopérative utilisera le compte Facebook de l'ancienne épicerie.
- Besoin de se faire connaître

Bilan de la rencontre

- Échanges très riches.
- Interlocuteurs passionnés, engagés avec une excellente connaissance des acteurs et du fonctionnement des circuits courts sur notre territoire.
- Désir de mieux se faire connaître, parler de ce mode de consommation, faire de la pédagogie.

Compte-rendu de la rencontre du 12 juin 2024 avec

LANDES ATTRACTIVITÉ

Participants

- > Carine Lux, responsable marketing et communication, **Landes Attractivité**
- > Vianney Bertaud du Chazau et Eric Jaouen, membres du CODEV

Thème abordé

Mise en place d'une plateforme «j'achète Landais»

En introduction, Madame LUX présente Landes Attractivité, une agence auparavant dénommée « Comité Départemental du Tourisme », financée par le Conseil Départemental des Landes, les offices de tourisme et les EPCI. Elle a été créée tout d'abord pour promouvoir la marque « Landes » à travers le tourisme. Plus récemment elle promeut le savoir-faire landais et son développement économique. Le message "Landes Terre des possibles" créé en février 2020 a pour but de faire connaître le département le plus largement possible.

La plateforme « J'achète Landais » est une plateforme de recensement de produits landais, tant alimentaires (foie-gras, asperges, kiwi, pastis, ...) qu'artisanaux (savonnerie, mobilier, etc.), née pendant le Covid19 pour soutenir les producteurs landais.

<https://www.tourismelandes.com/jachete-landais/>

Le but est aujourd'hui de promouvoir le savoir-faire des producteurs et créateurs des Landes, les circuits courts auprès de la population (landaise et extérieure). A ce jour, près de 145 ambassadeurs gourmands et 50 créateurs dans tout le département sont référencés sur la plateforme, initialement mise en valeur lors des fêtes de fin d'année.

Les producteurs disposent ainsi d'une très bonne visibilité (près de 2,6 millions de visites annuelles sur le site internet de Landes Attractivité). En contrepartie d'une adhésion de 100 €/an, ils doivent s'engager à remplir plusieurs conditions du cahier des charges:

- Disposer de matières premières locales
- Produits locaux et de saison
- Proposer un accueil physique
- Communiquer via les réseaux sociaux et/ou un site internet.

Des chargés de projet de Landes Attractivité visitent régulièrement les acteurs et contrôlent le respect du cahier des charges et la qualité de ce qui est proposé.

Ces structures sont ensuite intégrées dans un groupe de travail pour développer et améliorer continuellement l'outil.

Landes Attractivité effectue un travail de repérage des nouvelles structures, mais ce sont souvent les offices de tourisme qui remontent les informations sur les entreprises potentielles.

L'idée d'une plateforme de vente en ligne est envisagée à plus long terme, celle-ci nécessiterait des moyens que Landes Attractivité n'a pas aujourd'hui (modèle économique, personnel supplémentaire, gestion des stocks, livraisons, etc.). C'est pour cette raison qu'il ne s'agit aujourd'hui que d'une mise en valeur et vitrine du savoir-faire landais.

Madame Lux nous a également informé de l'existence de l'application Intramuros agréée par l'ALPI qui informe et alerte les habitants sur l'actualité locale des communes adhérentes à ce service.

<https://appli-intramuros.fr/>

Nous remercions chaleureusement Madame Lux de Landes Attractivité pour son accueil.



**Conseil
de Développement**
mont de marsan agglo
ma

Maquette : Direction de la communication Mont de Marsan Agglo / Impression : LJ Print Mont de Marsan

CONTRIBUTIONS AUTO-SAISINES - SEPTEMBRE 2024